



Jeudi 12 avril 2018
Hôtel de Région - Basse-Terre

**REUNION DE LANCEMENT DE LA REVISION DE LA PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE DE LA GUADELOUPE**

Discours de Maguy Celigny
Présidente de la Commission des Energies

M. le directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, (Jean-François BOYER), représentant M. le Prefet,
M. le représentant de la Direction Générale de l'Energie et du Climat, (Pierre FONTAINE),
Mesdames et messieurs les représentants des collectivités territoriales et organismes institutionnels,
Mesdames et messieurs les chefs d'entreprises
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

En préambule, et comme il en est l'usage, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence du Président du conseil régional, Ary Chalus.

Ce dernier, étant empêché ce jour, m'a personnellement chargée, de vous faire part de l'importance qu'il accorde aux travaux relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie du territoire.

C'est donc en son nom, et ma qualité de vice-présidente du conseil régional, et présidente de la commission énergie renouvelables, que je vous souhaite à tous la bienvenue dans l'hémicycle de l'hôtel de la région Guadeloupe. J'adresse particulièrement ce mot de bienvenue au représentant de M. le préfet, avec qui j'ai l'honneur de co-présider cette séance, et à Pierre Fontaine, de la direction générale de l'énergie et du climat, qui pour la seconde fois nous fait l'honneur de sa présence pour le lancement de nos travaux.

Car il s'agit, une fois de plus, de travaux d'une importance capitale ! Capitale, pour l'avenir énergétique du territoire mais aussi, d'une importance capitale pour le développement économique de la Guadeloupe.

En Avril 2017, en concertation avec tous les acteurs du territoire et avec l'appui de nos partenaires que sont l'ADEME et EDF, nous avons doté notre archipel de sa première Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

Cette feuille de route ambitieuse et volontariste, témoigne de la volonté du territoire de rester durablement dans la trajectoire de la transition énergétique, visant l'atteinte des objectifs fixés par la Loi du 18 août 2015 : 50% d'énergies renouvelables dans les consommations (tous secteurs confondus) d'ici 2020, et l'autonomie énergétique en 2030.

Au-devant de ces objectifs fixés par le législateur, plusieurs facteurs peuvent inciter à s'interroger sur la capacité du territoire à les atteindre, en dépit de l'engagement historique de la Guadeloupe sur cette thématique.

Et je le souligne dès le début de ce propose introductif, c'est clairement la question du transport qui sera prégnante dans la révision de cette PPE. L'atteinte de nos objectifs passera nécessairement par un travail conséquent en termes de réorganisation des transports publics, de nouveaux services de la mobilité, de l'électrification progressive du parc de véhicules, et d'une évolution du cadre fiscal des recettes générées par les ventes d'hydrocarbures.

La mise en œuvre de notre transition énergétique dans les besoins de transports et de mobilité constitue clairement le défi majeur à relever !

Car l'atteinte des objectifs de maîtrise de la demande et de développement d'une production d'électricité majoritairement issue des énergies renouvelables sont aujourd'hui à portée de main.

Les chiffres qui nous seront présentés dans quelques instants par l'observatoire régional de l'énergie et du climat de la Guadeloupe et par la DEAL en témoigneront. Cependant, de nombreuses questions techniques, réglementaires et économiques restent à éclaircir pour progresser encore plus vite.

- Quel mécanisme de soutien au développement de l'autoconsommation ? du photovoltaïque ? de la biomasse ? de l'éolien ?
- Quelle place pour le stockage d'électricité ?
- Comment maximiser l'impact des efforts réalisés sur le territoire en matière de maîtrise de la demande ?
- Quel retour d'économies de CSPE pour le territoire au regard des objectifs de transition qui nous ont été imposés ?

Cette liste non exhaustive illustre à minima l'ampleur de la tâche qui nous attend pour permettre à notre territoire de rester durablement dans la transition énergétique.

Cette révision de la PPE que nous lançons aujourd'hui, nous amènera planifier les choses sur une période bien plus longue. Cela nous permettra une bien meilleure prise en considération des projets nécessitant de long développement. Monsieur FONTAINE prendra également la parole dans quelques instants pour nous en dire d'avantage.

Mais, et j'exprime ici la volonté du conseil régional, bien que nous entamions une tendance positive, il importe que nous poursuivions la transformation de nos contraintes en opportunités.

Insularité, double insularité, sensibilité des réseaux aux aléas de production, et de consommation, dépendance aux hydrocarbures, sont autant de problématique trop

souvent mises en avant, en dépit du fait que la Guadeloupe, et plus largement les zones insulaires, sont clairement identifiées, de par leur petite taille, comme des territoires particulièrement adaptés à l'expérimentation de solutions innovantes.

Comment faire pour sortir de ce paradoxe afin que le contexte de développement des projets soit d'avantage orienté vers des solutions compétitives, pérennes, standardisées, tenant compte de nos conditions d'exploitations hors normes car confrontées à des événements naturels extrêmement violents ?

Tout cela en supportant des objectifs de transition énergétique proportionnellement beaucoup plus ambitieux que ceux appliqués à la métropole.

Nous avons certes la possibilité de solliciter auprès de l'Etat le lancement d'appels d'offres spécifiques à nos besoins. C'est bien notre intention. Mais cette seule possibilité ne répondra pas à toutes ces problématiques, qui sont à mes yeux les véritables enjeux de cette révision de la PPE de Guadeloupe.

Un impératif pour le territoire sera de négocier avec l'Etat de nouvelles ressources fiscales, car tout progrès fait pour diminuer l'utilisation des carburants fossiles se traduit par une diminution des recettes issues de la taxe spéciale sur les carburants, qui constitue aujourd'hui la principale recette autonome de la région.

La transition énergétique est en passe de devenir une réalité en Guadeloupe, au bénéfice de l'emploi et du développement économique, nous devons trouver ensemble les voies de sorties de ce paradoxe pour permettre à la Guadeloupe, et aux acteurs qui s'y investissent, d'illustrer la voie de l'exemplarité.

Dans la conduite de ces travaux, nous ne dérogerons pas à notre méthode de travail. Nous souhaitons que la démarche PPE soit à l'image des différents documents de planifications que nous avons élaborés jusqu'à présent.

Qu'elle soit basée sur la concertation, l'échange, la co-construction. C'est pourquoi je compte sur toutes les instances ici présentes pour contribuer activement, à nos côtés, à l'élaboration de cette nouvelle version de la PPE de Guadeloupe.

C'est sur cette base d'un partenariat solide, fort et transparent des acteurs locaux que je souhaite que la Guadeloupe continue de prendre son destin énergétique en main.

Je vous souhaite de bons travaux à tous et vous remercie de votre attention.

Maguy Céligny
Vice présidente du conseil régionale
Présidente de la commission énergie de la Guadeloupe